



Mon enfant sami agé de 8 ans est refusé de déjeuner à la cantine

Par **samia**, le **02/11/2008** à **13:47**

Mon fils est inscrit à 2 activités sportives le mercredi matin et l'après midi. Entre les deux activités il lui est impossible de déjeuner à la cantine du centre de loisirs. Il le pourrait s'il était inscrit au centre de loisirs soit le matin soit l'après-midi or il est inscrit à la piscine le matin et à l'athlétisme l'après-midi. Je ne peux le faire déjeuner entre 12h et 13h30 car étant une maman handicapée je suis en soins pendant cette heure et je demande une dérogation pour que mon fils puisse manger à la cantine, repas bien-entendu que je paierai mais la directrice du centre de loisirs refuse prétendant que ce n'est pas un restaurant! J'aimerais savoir s'il vous était possible de me dire ce que je peux faire et où aller pour avoir cette dérogation. Le directeur des directrices de centre de loisirs et celui de la caisse des écoles refusent de me faire cette dérogation. J'espère que vous allez pouvoir m'aider à résoudre ce faux-problème. Samia
0662774633 email sabrine4026@yahoo.fr